

Possibilités de participation

Paquet « contrôle technique » de l'UE – Le Parlement européen précise sa position

Le 5 mai, la [commission des transports du Parlement européen a adopté sa position sur les contrôles techniques périodiques des véhicules](#). Sous l'impulsion de l'eurodéputé Jens Gieseke (PPE, Allemagne), la commission des transports du Parlement européen s'est prononcée en faveur du maintien de la flexibilité actuelle concernant la fréquence des contrôles la flexibilité actuelle concernant la fréquence des contrôles pour les voitures et les camionnettes de plus de dix ans et à s'opposer à la proposition de la Commission européenne visant à instaurer un contrôle annuel, conformément à la position de la FIVA.

En outre, l'amendement suivant a également été retenu : les véhicules ne doivent être contrôlés qu'au regard des exigences techniques en vigueur lors de leur première immatriculation, de leur première mise en service a également été retenu, évitant ainsi l'application rétroactive de normes d'homologation plus récentes. En ce qui concerne les motocycles, les députés européens soutiennent toutefois les contrôles obligatoires pour les motocycles lourds et les motocycles à propulsion électrique. La FIVA, aux côtés de la FIM et de la FEMA, s'oppose à l'instauration de contrôles techniques périodiques obligatoires à l'échelle de l'UE pour les motocycles, car certains États membres ont déjà mis en place leurs propres systèmes de contrôle, moins contraignants, basés par exemple sur des contrôles routiers, qui ont démontré leur efficacité en matière de sécurité technique.

Remarque : dans tous les cas, les véhicules historiques sont protégés car la proposition, sur la base de la définition européenne des « véhicules présentant un intérêt historique », reconnaît déjà le droit des États membres de continuer à exclure les véhicules historiques des contrôles ordinaires auxquels sont soumis les véhicules courants. Sur cette base, les États membres peuvent appliquer les exigences et la périodicité qu'ils jugent appropriées pour les véhicules historiques.

Le dossier est désormais transmis à la plénière du Parlement européen, qui devrait se prononcer plus tard ce mois-ci.

La FIVA poursuit son engagement tant au niveau national qu'au niveau européen. Les associations nationales de la FIVA (ANF) sont invitées à diffuser [la prise de position de la FIVA](#) tout au long du processus législatif, en soulignant l'importance de maintenir un cadre de contrôle technique qui garantisse à la fois la sécurité et la protection de notre patrimoine automobile.

Par ailleurs, dans le cadre du paquet « contrôle technique », [le Parlement européen a adopté en séance plénière, le 29 avril, sa position](#) sur la révision des règles de l'UE fixant des exigences communes pour les documents d'immatriculation des véhicules. Cette révision porte notamment sur les certificats de véhicule numériques en tant que nouveau format principal et les exigences communes pour les documents d'immatriculation des véhicules en général. Les États membres doivent encore garantir la disponibilité de documents physiques d'une manière conviviale et accessible.

EU Culture Compass – La Commission Législation entame ses échanges avec les membres de la commission de la culture

En avril, la Commission Législation de la FIVA a entamé une série de réunions de consultation avec les membres de la commission de la culture du Parlement européen. Le thème principal de ces réunions est la «Boussole culturelle de l'UE», proposée par la Commission européenne en novembre, qui constitue le document d'orientation politique de la politique culturelle européenne pour cette législature. Le Parlement est chargé d'apporter des amendements à la Boussole ainsi que de rédiger une déclaration commune qui sera signée par le Conseil, la Commission et le Parlement lui-même.

La FIVA plaide en faveur d'une reconnaissance explicite du patrimoine automobile dans la « Boussole culturelle de l'UE » et les documents connexes. Les associations nationales affiliées (ANF) sont invitées à partager [la prise de position de la FIVA](#) relative aux travaux de la commission de la culture avec leurs représentants nationaux au sein des institutions européennes et de leurs gouvernements nationaux.

Évolutions

Paquet automobile – Le Parlement européen vise une adoption de sa position d'ici novembre

Les travaux du Parlement européen sur le paquet automobile de la Commission s'accroissent, différentes parties du paquet entrant en phase de commission, où les rapporteurs ont été désignés Le Parlement européen vise une adoption de sa position d'ici novembre. Pour l'ensemble des différentes parties du paquet, les députés européens en charge souhaitent qu'une position soit adoptée d'ici la fin novembre. Les dossiers du paquet concernent les normes d'émissions de CO2 pour les véhicules neufs, la simplification de certaines exigences ainsi que les obligations pour les flottes de véhicules d'entreprise et, à ce titre, n'ont pas d'impact direct sur la FIVA. Comme ils restent déterminants pour l'évolution de l'industrie automobile en Europe et son avenir, la FIVA continue de les suivre de près.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (président), Hans Andersson, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík et Bert Pronk. Gabriel Lecumberri et Felix Kubitschek, de l'EPPA, collaborent avec la Commission.